

Résolution de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif.

(amendée par la commission et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 octobre 2000 dans le rapport PR-469 A/B/C/D)

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre la place Grenus aux piétons;
- à tenir compte de l'étude réalisée par la maison d'ingénieurs-conseil en février 2000, selon la variante A2;
- à intervenir auprès du Département de justice et police et des transports afin de supprimer un certain nombre de places en surface, selon les conclusions du rapport N° 31 A, et d'en affecter le solde aux artisans et résidants du quartier, par le biais de macarons, ainsi qu'aux livraisons, en zone bleue;
- à intervenir auprès du bénéficiaire du garage actuel (Prima SA) pour que celui-ci soit placé sous le régime des garages collectifs jusqu'à l'échéance de la convention liant la Ville de Genève et Prima SA des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965;
- à assurer la réalisation d'un nouvel accès de livraison des véhicules de La Placette;
- à prendre des mesures concrètes afin d'empêcher le stationnement illicite et le trafic de transit;
- à présenter une demande de crédit pour le déplacement des trémies actuelles, dans les meilleurs délais.